



14ème législature

Question N° : 99241	De M. Alain Bocquet (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse > personnel	Analyse > effectifs. moyens. revendications.
Question publiée au JO le : 27/09/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la souffrance au travail que ressentent les professionnels de santé hospitaliers, les budgets des hôpitaux se réduisant chaque année et les personnels étant, dans ce contexte, les variables d'ajustement. Les établissements hospitaliers comptent de moins en moins d'infirmiers par exemple pour de plus en plus de patients, obligeant les professionnels à enchaîner les actes techniques au détriment de l'accompagnement des patients. Les personnels hospitaliers tirent la sonnette d'alarme car « les effectifs au lit » se réduisent, phénomène accentué par un absentéisme incompressible dû aux conditions d'épuisement des soignants contraints de travailler en sous-effectifs. Ils souffrent de la pression imposée par les restructurations et la course à l'acte induite par la tarification à l'activité dégradant les conditions de travail et risquant de mettre en danger la prise en charge des patients et la vie des malades. Sans compter les difficultés rencontrées par les accompagnants, les sorties d'hospitalisation étant de plus en plus rapides. Compte tenu des groupements hospitaliers du territoire (GHT) et de la « mutualisation des moyens » qui en découlera, la situation va s'aggraver et se traduire par la suppression de 16 000 lits et 22 000 postes. En effet les coopérations reposeront non sur un projet médical partagé et équilibré entre les établissements concernés mais sur un objectif d'économies à réaliser quelles qu'en soient les conséquences. Pourtant force est de constater la réactivité et le professionnalisme des personnels hospitaliers lors des tragiques événements qui ont endeuillé la France. C'est pourquoi il attire son attention sur la nécessité de prendre en compte leurs revendications, d'arrêter les diminutions d'effectifs et de déployer les moyens financiers et humains pour nos hôpitaux.